



Département du TARN
Arrondissement de CASTRES

**ARRETE N° AR-221013-0612
(Commande Publique)**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Jury de Concours

« Maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du bâtiment Polyespace à Saint-Sulpice-La-Pointe »

Le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L2125-1-2°, L2172-1, R2162-15 à R2162-22, R2162-24, R2172-2, R2172-4, R2172-6 et R2122-6 du Code de la Commande Publique ;
- Vu les dispositions de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DL-220707-0089 du 7 juillet 2022 relative à la reconstruction du bâtiment Polyespace et au jury de concours de maîtrise d'œuvre ;
- Vu l'arrêté n°AR-221006-0587 en date du 6 octobre 2022 relatif à la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre ;
- Vu les candidatures reçues dans le cadre de cette consultation n°22S0139 ;
- Vu l'avis du jury de concours en date du 10 octobre 2022 quant au choix des équipes n°12, 14, et 23, à retenir pour la remise d'une esquisse,

ARRETE

Article 1. La liste des candidats admis à concourir pour la remise d'une esquisse pour le projet de reconstruction du bâtiment Polyespace comme suit :

- Equipe n° 12, représentée par V2S ARCHITECTES, mandataire du groupement ;
- Equipe n° 14, représentée par GGR ARCHITECTES, mandataire du groupement ;
- Equipe n° 23, représentée par DIDIER JOYES, mandataire du groupement.

Article 2. Messieurs le Maire et le Directeur général des services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Castres (Tarn) et le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et publié électroniquement sur le site de la ville.

Article 4. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 13 octobre 2022
Le Maire


Raphaël BERNARDIN